

*Initiatives ministérielles*

toute la population. Cinquièmement, le Parlement constitue une tribune où doit évoluer le leadership politique. Enfin, le Parlement devient le centre des communications politiques lorsque ses débats reflètent l'opinion de la population et qu'ils informent tant la société que le gouvernement de ses doléances et de ses problèmes.

On demande du Parlement beaucoup plus que simplement l'adoption de mesures législatives. Le très honorable John Diefenbaker l'a très bien dit lorsqu'il a déclaré que le Parlement n'était pas une usine de saucisses.

Le gouvernement présente son train de prétendues réformes moins de cinq ans après que la Chambre s'est lancée dans ce qui était, selon l'honorable James McGrath, la tentative la plus ambitieuse jamais faite au cours de ses plus de 100 ans d'histoire, pour parvenir à une réforme importante et complète.

La Chambre approuvera peut-être aujourd'hui une position plus réaliste exprimée sur cette question par le professeur Franks qui a déclaré:

Les réformes entreprises au cours des dix dernières années n'ont pas toutes été couronnées de succès. Bon nombre d'entre elles n'ont pas permis de réaliser les objectifs visés et d'autres ont eu des effets imprévus et non souhaités. Les réformes qui ne sont pas parfaitement réalistes ont peu de chances de réussir bien au contraire. Elles risquent fort de créer des attentes irréalistes auxquelles on ne peut répondre. Les échecs qui en découlent conduisent au désenchantement, au pessimisme et à une perte de légitimité aux yeux de la population et des intéressés. Les réformes peuvent devenir une habitude au même titre que l'immobilisme et elles peuvent constituer une réponse inappropriée aux problèmes.

C'est pour cela que je remets en question la pertinence de la décision du gouvernement de nous soumettre ce train de modifications importantes à ce stade-ci. Au cours des dernières années, on n'a généralement pas bloqué les projets de loi ministériels. Leur adoption n'a jamais été retardée bien longtemps. Le gouvernement a pu forcer la Chambre à adopter même les projets de loi les plus répréhensibles et les plus impopulaires en ayant recours au Règlement actuel. De plus, la population ne reproche absolument pas aux députés de ne pas passer assez de temps dans leur circonscription. Bien au contraire, la plupart d'entre nous nous apercevons que nos électeurs s'attendent à ce que nous passions davantage de temps à Ottawa, afin de nous occuper des affaires du pays.

En toute franchise, je crois que si le gouvernement nous soumet ce train de modifications à ce stade-ci, c'est simplement pour plaire aux membres du Cabinet. Ils détestent en effet être présents à la Chambre et devoir répondre de leurs actions, de leur médiocrité. Madame la Présidente, je n'ai pas besoin de vous parler de toute la médiocrité qu'on retrouve sur les banquettes ministériel-

les. Ces ministres n'aiment pas beaucoup devoir faire rapport quotidiennement à la population qu'ils sont censés servir et en présentant ces modifications, ils tentent de s'en sortir à bon compte.

Or, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne permettrons pas au Parlement de devenir un sous-comité du Cabinet. Nous nous y refusons.

Le gouvernement oublie que la Chambre des communes représente sa seule source de légitimité. Il va s'apercevoir que ses efforts pour dénigrer notre institution encore davantage ne feront que réduire encore plus le peu d'appuis qui lui restent dans la population. Il se rendra compte sous peu de la sagesse de ceux qui affirment qu'on ne doit pas toucher à ce qui fonctionne bien.

• (1630)

Examinons maintenant le détail des propositions. Premièrement, un nouvel emploi du temps est proposé pour le Parlement. Il y a deux volets aux propositions du gouvernement: un calendrier parlementaire modifié et des heures de séance quotidiennes modifiées.

En gros, le gouvernement propose à la Chambre d'adopter un calendrier annuel selon lequel elle siégerait huit semaines de moins par année. J'ai bien dit huit semaines de moins. Les congés habituels de Noël, de Pâques et de l'été seraient rallongés. En plus des congés de milieu de trimestre qui sont prévus en novembre et en février, la Chambre aurait des semaines de congé en mai et en octobre. Le nombre de jours de séance dans une année serait ramené à peu près à ce qu'il était durant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Il est intéressant d'examiner l'histoire du calendrier de la Chambre des communes pour déterminer si les propositions du gouvernement constituent une nette amélioration par rapport au passé.

Le calendrier a été maintes fois modifié. Une constante se dégage toutefois. Une fois convoquée, la Chambre a siégé du lundi au vendredi. Jusqu'à il y a 30 ans environ, les comités permanents se réunissaient souvent les samedis, et durant les 40 premières années qui ont suivi la Confédération, une session type commençait en janvier ou en février et se continuait au printemps, habituellement jusqu'à la fin mai ou en juin.

Généralement, à la suite de la présentation d'une motion du gouvernement, la Chambre ajournait ses travaux pendant une semaine ou deux pour permettre aux députés de retourner chez eux pour Pâques. À l'occasion, il est arrivé que les sessions débutent en novembre ou en décembre, auquel cas la motion du gouvernement prévoyait quelques semaines de congé à Noël.